Image not found or type unknown

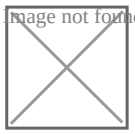

Avis sur règlement copropriété

Par **hamidach**, le **04/09/2021** à **13:02**

Bonjour,

Nous avons deux balcons qui doivent etre réparer chose que je n'ai pas refusé mais la maniére dont le syndic veut gerer cette affaire dépasse ses prérogatives et nous demande que les charges pour la démolition incombe la copropriété et la reconstruction c'est l'affaire des propriétaires .malgré l'avis juridique sur le statut des balcons donné par l'avocat conseil du syndic qui dit clairement que les balcons sont privatives on est perdu dans cette aventure et j'aimerai avoir un avis sur cette question .

Merci

Par **youris**, le **04/09/2021** à **14:05**

bonjour,

c'est le règlement de copropriété qui détermine les parties privatives et les parties communes.

très souvent les balcons sont des parties communes.

la reconstruction des balcons doit respecter l'harmonie de l'immeuble, donc nécessite un vote de votre A.G. et obtenir éventuellement une autorisation d'urbanisme.

en principe, le syndic ne décide rien, c'est l'assemblée générale des copropriétaires qui décident des travaux et de leurs financements.

que dit votre conseil syndical ?

Salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés